CERTIFICAT QUALIBAT

NUMÉRO **E-E29848** **VALABLE JUSQU'AU** **22/09/2027**

ÉDITÉ LE 06/10/2026

SITUATION ADMINISTRATIVE ET JURIDIQUE

Date de création : 01/10/1996

Raison sociale : TECHNIQUES DE SCIAGE AU DIAMANT

Forme juridique : SAS
DEPUIS LE 15/06/2017

Capital : 135 500

5 IMPASSE BERNARD COQUET
37390 LA MEMBROLLE SUR CHOISILLE

Registre du commerce ou répertoire des métiers :
RC TOURS CEDEX 1996B00889

Siret : 410 300 412 00054

Code NACE : 4311Z

Numéro caisse de congés payés : 6106490

Assurance Responsabilité Travaux :
SMABTP 412518B1241000 / 001 539001/25

Assurance Responsabilité Civile :
SMABTP 412518B1241000 / 001 539001/25

Situation fiscale et sociale : A jour au 31/12/2025

Téléphone : 02 47 87 08 08 **Fax :** 02 47 87 02 53

Portable :

Responsabilité légale :
MISTRAL (995 087 483) / JULIEN GALLERAND GÉRANT

Site Internet : http://www.tsd.fr

E-mail : a.caron@tsd.fr

Effectif moyen : 55 **Tranche de classification :** EFF4 **Chiffre d'affaires H.T. :** 8 719 679 **Tranche de classification :** CA7

QUALIFICATION PROFESSIONNELLE

Code	Qualification(s) en cours de validité	Effectif	* Date d'attribution
1143	Démolition par carottage ou sciage (Technicité supérieure)	31	16/09/2026
	Nombre total de qualifications : 1		

* ou du plus récent renouvellement

La durée de validité d'une qualification est de 4 ans ou 2 ans (PROB) sous réserve que l'entreprise ait satisfait au contrôle annuel de suivi.
Lorsque le code à 4 chiffres de la qualification ou de la certification est complété par la mention d'un niveau de technicité, cela implique que l'entreprise est réputée pouvoir aussi effectuer les travaux relevant des qualifications ou certifications du ou des niveau(x) de technicité inférieur(s) à celui qu'elle détient.

LE PRÉSIDENT DE QUALIBAT

Gérard SÉNIOR

SIGNATURE DU TITULAIRE

Signé par QUALIBAT

06/10/2026 18:08

Version 01-2025

La (ou les) qualification(s) attribuée(s) à cet établissement atteste(nt) de sa conformité aux exigences du « référentiel pour l'attribution et le suivi d'une qualification professionnelle d'entreprise et la délivrance du certificat » et aux exigences associées aux qualifications mentionnées ci-dessus, en vigueur à la date de la demande. Ces exigences découlent de la norme NF X50-091.